



Avec la 8^{ème} édition de cet ouvrage, les missions du tout nouveau pôle de développement territorial prennent tout leur sens. La construction d'équipements sportifs ou leur rénovation nécessite, en effet, la prise en compte d'un grand nombre de paramètres. Dans cette perspective, il est primordial de prendre en considération les différents publics qui évoluent dans ces infrastructures en respect de règles techniques déterminantes trop souvent méconnues. La volonté qui anime mon équipe d'apporter une véritable expertise aux Ligues, clubs et collectivités territoriales rentre dans la dynamique de modernisation du parc aquatique sur tout le territoire. Nous travaillons activement à nouer de nouveaux partenariats qui viendront enrichir le panel de savoir-faire déjà bien en place pour accompagner les projets.

Le présent ouvrage entend répondre à diverses attentes. Il réunit d'abord des informations dispersées. Il simplifie ensuite l'accès aux codes de construction en facilitant le choix de l'équipement pour un aménagement harmonieux et réaliste du territoire. Enfin, cet ensemble fixe les principes directeurs d'un équipement aquatique, tant en termes de financement et de gestion budgétaire que de préoccupations environnementales.

Solliciter l'expertise du Service Territoires & Équipements de la Fédération Française de Natation et le savoir-faire de ses partenaires techniques, notamment pour établir le dialogue auprès des maîtres d'ouvrage, est un gage de garantie. La Fédération travaille aussi de concert avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le ministère des Sports et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Par cette publication, la Fédération entend aider, accompagner, les décideurs publics dans leur projet de construction, de rénovation ou de gestion tout en rappelant la place importante des clubs dans ces établissements afin de développer des activités éducatives, sportives et de santé en collaboration avec les collectivités.

La FFN, ses Ligues et ses clubs sont ainsi autant de soutiens pour la réussite de la construction et de l'animation d'un équipement aquatique en France. Nombre de pratiquants de natation demandent, en effet, à être accueillis et suivis par des acteurs compétents et militants dans l'esprit associatif.

Un grand merci à Basile Gazeaud et Lucie Olivieri du service fédéral sans qui cet ouvrage ne pourrait voir le jour. Je les remercie sincèrement, tant pour leur investissement irréprochable que pour la qualité du présent ouvrage.

Je remercie également l'ensemble des acteurs fédéraux qui se sont mobilisés pour participer à sa rédaction. Je salue aussi nos partenaires techniques et institutionnels pour leur précieuse contribution.

ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE & RÉNOVER

N'hésitez pas à faire appel à notre service qui sera là pour vous guider et répondre à toutes vos interrogations.

Travaillons ensemble à rajeunir, moderniser et enrichir notre parc aquatique.

Gilles Sezionale,

Président de la Fédération Française de Natation



1. MONTAGE D'UN PROJET & ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

1.1 UN ÉQUIPEMENT TERRITORIALEMENT STRUCTURANT À FORT ENJEU SOCIAL

- 9 Des pratiques plurielles dans des équipements pluriels
- 13 Une offre en bassins de natation inégale sur le territoire
- 17 La Fédération Française de Natation & son offre
- 27 Le processus de réalisation d'un projet piscine
- 30 Le Service Territoires & Équipements
- 32 La politique d'aménagement de la FFN

1.2 UN ÉQUIPEMENT AU MONTAGE JURIDIQUE & FINANCIER COMPLEXE

- 41 Les différents montages juridiques pour la passation d'un marché public
- 46 Les modes de gestion des piscines
- 49 Coûts de construction & de gestion
- 57 Solutions de financement d'une piscine
- 61 Les subventions d'équipements sportifs du CNDP
- 66 Place de la FFN dans le processus de subventionnement CNDP

1.3 UN ÉQUIPEMENT PUBLIC SOUMIS À DE FORTES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

- 73 Règles & normes relatives aux piscines publiques
- 85 Points de vigilance pour une conception sécuritaire & hygiéniste des équipements aquatiques
- 88 Les mesures en faveur d'une meilleure gestion du risque de noyade
- 92 La HQE dans les piscines

1.4 UN ÉQUIPEMENT SPORTIF DESTINÉ À PROMOUVOIR UNE PRATIQUE ASSOCIATIVE & COMPÉTITIVE DE LA NATATION

- 103 Réglementation fédérale & Certification sportive des bassins
- 104 Classement Fédéral des piscines
- 108 Règles fédérales & préconisations pour la Natation Course
- 116 Règles fédérales & préconisations pour le Plongeon
- 122 Règles fédérales & préconisations pour le Water-Polo
- 126 Règles fédérales & préconisations pour la Natation Artistique
- 132 Règles fédérales & préconisations techniques liées à l'environnement des piscines
- 135 Aménagements pour l'organisation de compétitions

2. PROCÉDÉS TECHNIQUES DE RÉALISATION & D'INSTALLATION

2.1 SOLUTIONS GLOBALES DE CONCEPTION & D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISCINE

- A. SOLUTIONS ENTREPRISES GÉNÉRALES
142 Baudin Chateaufort - Le Groupe BAUDIN CHATEAUFORT & les Marchés Publics Globaux de Performance
- B. SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES GLOBALES
146 Eiffage Énergie Systèmes - Solutions globales de performance énergétique
152 Groupe DALKIA - Les solutions techniques optimales pour réduire les consommations d'eau & d'énergie

2.2 TECHNIQUES DE CONSTRUCTION & DE REVÊTEMENT DES BASSINS & DES PLAGES

- A. TYPES DE BASSINS
160 ZELLER France - Coques de piscines en inox pour projets de construction neuve & de réhabilitation
166 BC INOXEO - Solution bassin inox 100 % française & 100 % sur mesure
170 Myrtha Pools® - Bassins en acier inoxydable protégé par polymérisation
- B. REVÊTEMENTS
176 ÉTANDEX - Solutions d'étanchéité composite décorative & durable
182 RPC - Revêtement d'étanchéité PVC : la membrane armée

2.3 PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE & CONFORT D'USAGE

- A. SOLUTIONS SPÉCIFIQUES
188 BIO-UV - Solutions de traitement de l'eau par ultra-violets
194 Poolsan - Solution de réduction du chlore dans les piscines
198 ETT - Solutions de traitement d'air pour les piscines
- B. MISE EN VALEUR DE L'INSTALLATION
202 GEWISS - Solutions d'éclairage pour piscines & centres aquatiques
206 RPC - Enrouleurs & couvertures en mousse

2.4 POLYVALENCE DES BASSINS & ALTERNATIVES DE CONCEPTION

- A. POLYVALENCE DES BASSINS
210 Technox-KBE - Les équipements mobiles ou comment rendre un bassin transformable
216 Malmsten - Lignes d'eau, gamme water-polo & équipements de piscine
220 Acoudeign Water-Sound® - Solution de sonorisation subaquatique
- B. ALTERNATIVES DE CONCEPTION
222 Aqua Event - Piscines temporaires en location
226 ÉcoCréation - Aménagements aquatiques en milieu naturel

INTRODUCTION

Bernard Dalmon, Membre du Bureau de la FFN en charge des Équipements
Basile Gazeaud, Responsable du Service Territoires & Équipements



Les problématiques liées à la construction et à la rénovation des équipements aquatiques sont depuis maintenant plus de quinze ans connues de la Fédération Française de Natation, qui s'efforce de maintenir intacte une volonté politique de se positionner en partenaire naturel des collectivités locales durant tout le cheminement de leurs projets.

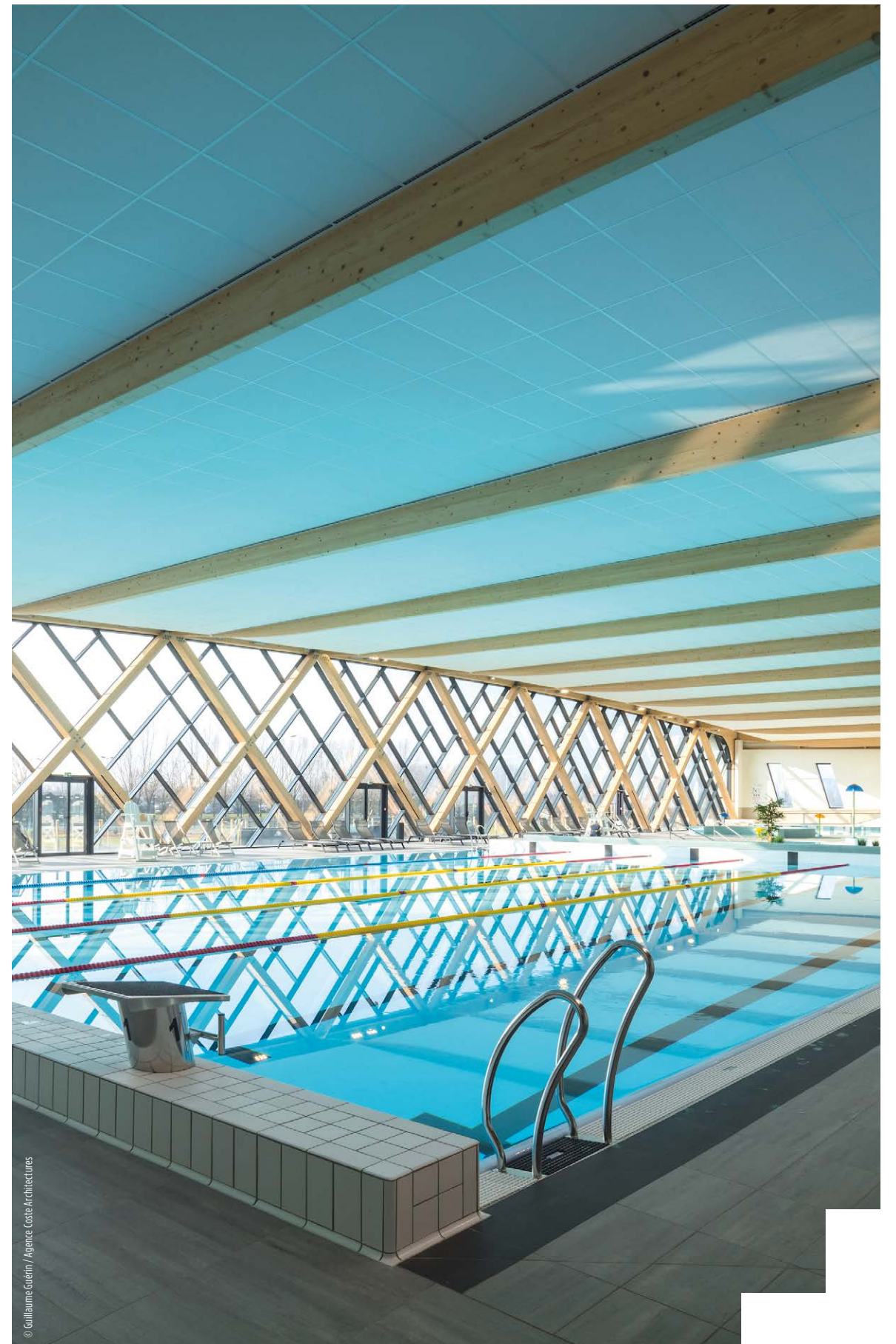
Clarifier les enjeux-clés d'un projet piscine

Alors que les ressources publiques se trouvent réduites à la portion congrue et que le besoin de renouvellement d'un parc aquatique vétuste se fait toujours plus pressant, le Service Territoires & Équipements de la Fédération s'efforce de mettre son expertise et les compétences de son réseau associatif à disposition des maîtres d'ouvrage publics locaux. Entouré aujourd'hui d'une équipe fidèle et fiable de partenaires techniques proposant des procédés de conception et d'exploitation novateurs en matière de piscine, il est également en mesure de proposer tout une gamme de solutions à destinations des collectivités porteuses de projet.

L'ouvrage d'aide à la conception, par sa diffusion gratuite au plus grand nombre, vient résumer et délimiter ces conseils, tout en présentant les préconisations et règles fédérales pour la programmation et la conception d'équipements destinées à un public compétiteur mais également à des usages d'éveil, d'apprentissage, de remise en forme... Plus que n'importe quel autre équipement, la piscine est effectivement devenue une installation des plus complexes à aménager, du fait de l'ensemble des publics qu'elle touche et des règles qu'elle se doit de respecter.

Besoins en hausse, parc saturé, absence de solutions standardisées, c'est en prenant en considération l'ensemble de ces éléments que la nouvelle équipe dirigeante cherche à délimiter une ligne fédérale, qui prend la forme sur le sujet des équipements, d'un plan-piscine se déclinant au plus près des territoires en fonction de leurs spécificités propres. Cette nouvelle édition continuera, nous l'espérons, de clarifier les enjeux-clés d'un projet piscine, et de prolonger la relation de confiance qu'entretient la FFN avec les acteurs publics locaux, et les professionnels du secteur.

Centre aquatique L'Ondine – Estaires (59)
Architecte mandataire : Agence Coste Architectures



© Guillaume Guérin / Agence Coste Architectures

MONTAGE D'UN PROJET & ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

L'aboutissement d'un projet piscine est souvent pour le maître d'ouvrage le fruit d'une longue procédure qui mobilise nombre de moyens financiers, techniques et humains jusqu'à l'inauguration et la livraison de l'installation. L'objectif de cette première partie est de retracer l'ensemble du cheminement qui amène à la livraison d'une installation aquatique, en pointant les enjeux qui jalonnent ce parcours et en mettant en évidence le rôle que peut jouer la Fédération Française de Natation et ses organes déconcentrés auprès des acteurs publics locaux.

• • • • •

- 1.1 UN ÉQUIPEMENT TERRITORIALEMENT STRUCTURANT À FORT ENJEU SOCIAL P.7
- 1.2 UN ÉQUIPEMENT AU MONTAGE JURIDIQUE & FINANCIER COMPLEXE P.39
- 1.3 UN ÉQUIPEMENT PUBLIC SOUMIS À DE FORTES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES P.71
- 1.4 UN ÉQUIPEMENT SPORTIF DESTINÉ À PROMOUVOIR
UNE PRATIQUE ASSOCIATIVE & COMPÉTITIVE DE LA NATATION P.101

1.1

UN ÉQUIPEMENT TERRITORIALEMENT STRUCTURANT À FORT ENJEU SOCIAL

• • • • •

La décision d'engager un projet de construction ou de rénovation de piscine naît dans la plupart des cas d'un besoin local en la matière, exprimant à la fois une carence territoriale et une demande de la population. Dans les deux cas, le besoin se fait pressant, et les perspectives actuelles du parc aquatique français ne semblent pas aller vers un infléchissement d'une dynamique actuelle où la problématique du renouvellement d'un grand nombre de piscines vétustes demeure sans cesse plus prégnante.



Extension de la piscine de Bréquigny avec un bassin nordique – Rennes (35)

Maître d'ouvrage : Rennes Métropole

Livraison : février 2018

Coût de l'opération : 4 500 000 € HT

BE mandataire : Ethis Ingénierie

Architecte associé : BBM Architectes

© Richard Volante



Des pratiques plurielles dans des équipements pluriels



Si l'intérêt des Français pour les activités physiques et sportives a été démontré par de nombreuses enquêtes ces dernières dizaines d'années, la natation demeure l'une des activités les plus plébiscitées. Cette pratique renferme différentes modalités qu'il est essentiel d'appréhender pour offrir un équipement aquatique adapté et conforme aux attentes locales.

DU NAGEUR DÉBUTANT AU CHAMPION : UN ÉVENTAIL DE PRATIQUANTS À SATISFAIRE

DES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS AQUATIQUES RECOUVRANT DIVERSES RÉALITÉS

Chaque année, plus de 20 millions de Français adoptent une activité physique et sportive liée au milieu aquatique. C'est ainsi tout naturellement que la piscine est devenue le lieu de rassemblement d'un public hétéroclite, où se côtoient des pratiquants aux motivations variées et d'origines diverses. Il n'est pas rare en effet de voir certains champions s'entraîner au milieu d'autres nageurs venus effectuer quelques longueurs. Les enfants s'amusent à côté d'adultes soucieux de leur santé et de leur bien-être. Même s'il demeure une priorité pour les pouvoirs publics et les usagers scolaires, l'apprentissage de la natation n'est plus forcément l'objectif premier des pratiquants. Le plaisir d'être dans l'eau passe avant tout, même dans l'effort.

Les enquêtes sur les pratiques sportives des Français de ces dernières années placent également la natation, au sens large, parmi les trois premières activités sportives pratiquées aux côtés de la marche et du cyclisme. Néanmoins, alors que ces deux activités sont essentiellement pratiquées en pleine nature, la grande majorité des pratiquants d'activités liées au milieu aquatique évoluent au sein d'un environnement normé : la piscine.

Les principales motivations de ces pratiques sont le bien-être corporel¹, la santé, le plaisir. Les nageurs recherchent plus particulièrement des sensations et une certaine forme d'entretien corporel. Plus qu'aucune autre pratique sportive, la natation rassemble par ailleurs des pratiquants de tous horizons, symboles du caractère universel de cette activité. Toutes les tranches d'âge et catégories socio-professionnelles sont ainsi concernées par la pratique des activités de la natation.

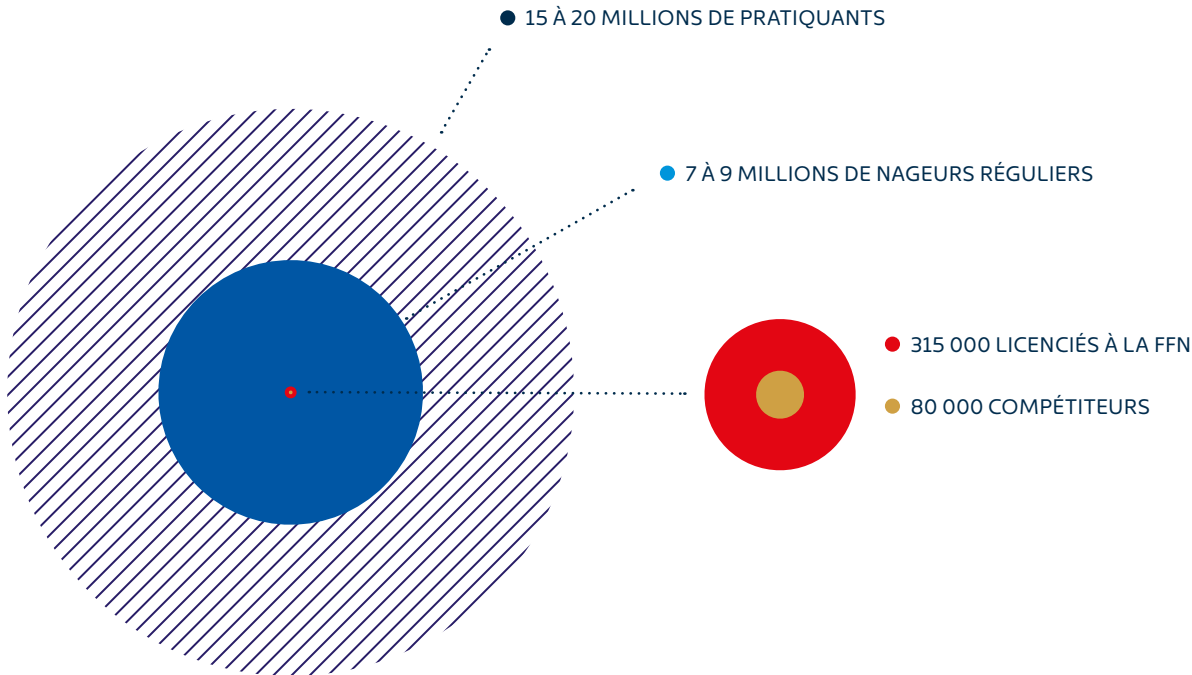
Plusieurs types de pratiques peuvent être identifiés.

LA PRATIQUE LIBRE

La pratique libre concentre un large spectre de modalités, de l'utilisateur venant se détendre à celui cherchant à entretenir une bonne condition physique. Elle regroupe des publics aux attentes diverses mais qui ont toujours cette volonté de pratiquer comme ils le souhaitent, sans encadrement ni contrainte. L'activité se déroule dans un cadre ouvert et libre, où il n'y a pas d'actions pédagogiques de quelque nature que ce soit à destination du pratiquant durant sa présence au sein de l'établissement. Toutefois, dans le cadre spécifique et normé des équipements aquatiques, afin de garantir leur sécurité, cette pratique doit être surveillée par du personnel qualifié.

1. Fabrice BURLLOT et Muriel PAUPARDIN, "Chapitre 6 : Les pratiques aquatiques", La pratique des activités physiques et sportives en France, INSEP, MVJS, 2016.

Les différents publics de nageurs

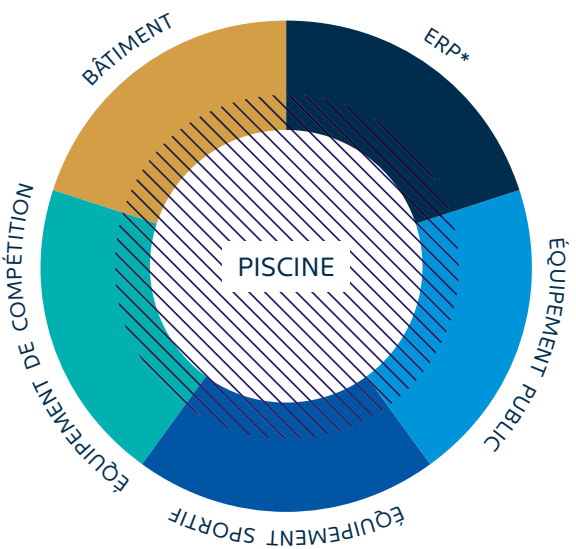


LA PRATIQUE SCOLAIRE

Enfin, la pratique de la natation se fait également dans le cadre scolaire. Il s'agit de la forme de pratique la plus définie et la plus encadrée à travers la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale n°2017-127 du 22 Août 2017. Tous les jeunes scolarisés dans le premier et second degré sont concernés par cet enseignement. Ainsi, " Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées. ² "

Au cours de la scolarité en primaire, la circulaire fixe les moyens nécessaires de cet apprentissage à trois à quatre cycles pédagogiques (de 10 à 12 séances chacun) sur les 5 ans. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau, de sorte que les élèves arrivent au collège en sachant nager. Dans le second degré, il appartient à l'établissement de mettre en place des actions destinées aux élèves " non-nageurs ". Organisée sous la responsabilité pédagogique des enseignants, cette pratique de la natation est souvent déléguée aux maîtres-nageurs exerçant au sein de l'équipement.

Ainsi, il y a autant d'utilisateurs d'un centre aquatique que de types et modalités de pratique des activités de la natation.



DES INSTALLATIONS D'UNE GRANDE VARIÉTÉ POUR SATISFAIRE CET ÉVENTAIL DE PRATIQUANTS

Cette grande diversité de pratique a été de plus en plus prise en compte dans la conception des installations aquatiques et de ses bassins ces quinze dernières années. Les projets de construction neuve à un seul bassin sont, en effet, désormais de plus en plus rares et une offre plurielle en bassins, destinée aux différents publics, s'est développée.

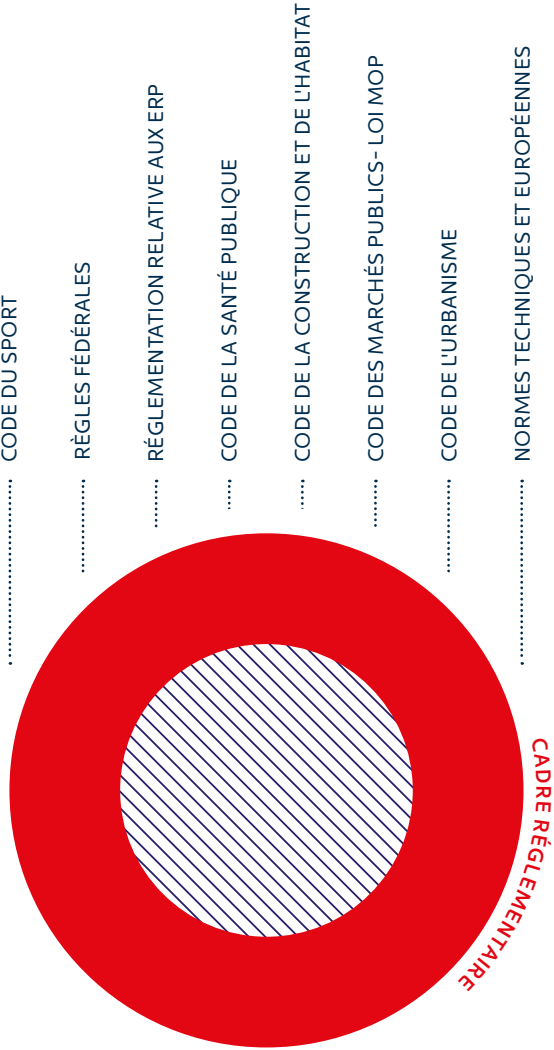
LA PISCINE, UN ÉQUIPEMENT COMPLEXE AUX NOMBREUSES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Plus que n'importe quel autre équipement sportif, une piscine se révèle complexe dans sa conception de par son appartenance à différentes familles d'équipements. Elle est également régie par un ensemble d'éléments réglementaires indispensables et contraignants. Outre les enjeux de sécurité traditionnels qui surviennent pour tout équipement sportif recevant du public, d'autres problématiques plus particulières aux activités aquatiques doivent être résolues, à commencer par le risque de noyade et les questions d'hygiène et de santé. Recevant des publics de tous âges et de tous niveaux, un centre aquatique se doit de garantir une pratique sécurisée et adaptée à ses usagers.

DES INSTALLATIONS POUVANT AVOIR DES USAGES DIVERS

Les piscines se destinent ainsi à différents publics et différentes formes de pratique ce qui a un impact sur leur vocation, leur saisonnalité ou encore leur usage courant. Tous ces éléments peuvent être listés ci-après :

DIVERSITÉ DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES	
Propriétaire	Piscine publique ou privée
Vocation	Piscine sportive, éducative, ludique ou thermique
Nature	Piscine intérieure, extérieure ou mixte
Saisonnalité	Piscine annuelle ou piscine d'été
Traitement	Piscine traditionnelle, biologique ou d'eau de mer
Pérennité	Piscine provisoire, permanente ou naturelle

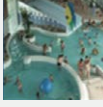
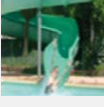
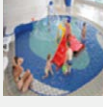


DES BASSINS S'ADAPTANT
AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

Dans un autre registre, en vue d'élargir le spectre des pratiques possibles et de séduire de nombreux publics, l'offre en bassin s'est développée à l'intérieur des piscines. Ces bassins sont destinés à des usagers différents et ont donc des caractéristiques propres. La taille, la forme (rectangulaire ou autre), la profondeur, les équipements complémentaires (toboggan, jeux d'eau, etc...) sont autant d'éléments permettant de définir des bassins aux divers usages au sein des équipements aquatiques.

De même, de plus en plus d'aménagements permettant une polyvalence des équipements se sont développés au sein des bassins. Avec l'installation de murs et de fonds mobiles, il est par exemple possible de séparer le bassin principal en deux, voire trois espaces distincts, ou de jouer sur sa profondeur, facilitant ainsi l'organisation de plusieurs activités aux contraintes différentes en son sein et la modularité des pratiques.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES DIFFÉRENTS BASSINS

	Bassin sportif		Bassin d'échauffement et/ou de récupération
	Bassin d'apprentissage ou d'initiation		Fosse à plongeon
	Fosse à plongée		Bassin ludique
	Bassin d'activité		Bassin de balnéothérapie
	Bassin de réception de toboggan		Pataugeoire

TYPES DE PISCINES
SELON LA NORME



Type 1

Piscine dont les activités aquatiques constituent l'activité principale (par exemple : piscine municipale, piscine ludique, parc aquatique, parc nautique) et dont l'usage est public ou collectif.

Type 2

Piscine qui constitue un service additionnel à l'activité principale (par exemple : piscine d'hôtels, de camping, de club privé, thérapeutique) et dont l'usage est public ou collectif.

Type 3

Toutes les piscines à l'exception des piscines de type 1, des piscines de type 2 et des piscines dont l'usage est privé ou familial.

Une offre en bassins de natation inégale sur le territoire



Face à une demande en équipements aquatiques qui ne cesse de progresser et de se diversifier, il convient d'analyser l'offre du parc aquatique français, qui aussi bien quantitativement que qualitativement, ne semble pas encore en mesure de satisfaire toutes les attentes.

QUEL PARC AQUATIQUE AUJOURD'HUI?

Comme le rappellent notamment les nombreuses études du Ministère chargé des Sports réalisées depuis quelques années sur le sujet¹, les piscines occupent une place à part au sein de la grande famille des équipements sportifs. Les bassins aquatiques représentent ainsi à eux seuls l'une des 6 grandes catégories d'équipements sportifs répertoriées dans l'Atlas des équipements sportifs du ministère des Sports. Ils peuvent de ce fait être analysés en soi, de manière complètement dégagée des problématiques que connaissent les autres types d'équipement, ce qui apparaît nécessaire, tant certains enjeux paraissent propres aux piscines. Sans cesse abordée par des questions d'actualité ou des analyses de plus long terme, la thématique des piscines en France n'en demeure pas moins aujourd'hui un sujet complexe qui soulève nombre d'interrogations.

PERSPECTIVE HISTORIQUE
DU PARC DE PISCINES EN FRANCE

Longtemps en retard par rapport aux autres nations occidentales sur le plan des équipements sportifs, et plus particulièrement des piscines, une prise de conscience de l'importance d'enjeux tels que l'épanouissement par le sport et la nécessité de savoir nager, incite le Ministère chargé des Sports à mener une politique d'équipements ambitieuse au tournant des années 1960 en incluant le programme "1 000 piscines" au V^{ème} Plan d'économie générale. Des centaines de piscines "Caneton", "Iris", "Plein Ciel", ou encore "Tournesol", modèles standards et industrialisés de piscines sportives sélectionnés permettant la construction en série de bassins de 25m avec le plus souvent 4 ou 5 lignes d'eau, vont dès lors voir le jour sur tout le territoire, et ce, jusqu'à la fin des années 1970.

À l'aube des années 1980, les logiques de décentralisation et les aspirations sociales à des pratiques non sportives viennent changer la donne dans la commande de piscines. Les collectivités locales, qui récupèrent la charge des projets-piscines, se laissent de plus en plus tenter par des modèles de piscines sport-loisir, susceptibles de séduire davantage de publics. Au cours des années 2000, le modèle des piscines publiques évolue encore laissant de côté le modèle des piscines tout loisir pour faire place à des complexes aquatiques regroupant des espaces sportifs, ludiques mais aussi de bien-être. Ce modèle permet la prise en compte de l'ensemble des aspirations et pratiques des usagers des piscines. La question de la vétusté, de la fin de vie, du renouvellement et de l'adaptation aux nouvelles pratiques des installations issues du plan 1 000 piscines est également un enjeu majeur du parc aquatique actuel.

LA PISCINE COMME ENJEU
TERRITORIAL LOCAL

Le fait que 80% des bassins appartiennent aujourd'hui à une collectivité locale témoigne de l'intérêt territorial que présente une piscine au sein d'un bassin de vie, ainsi que de la rentabilité sociale qu'elle confère. Propriétaires de la quasi-totalité des piscines publiques, les collectivités ont bien compris la nécessité qu'il y avait à répondre à cette demande, la piscine étant l'un des équipements publics les plus plébiscités quand il est absent. Les piscines possèdent un pouvoir d'attraction considérable auprès des populations locales mais aussi extérieures de par leur rayonnement qui dépasse très largement les limites administratives des municipalités voire des intercommunalités. Ce rôle structurant pour les territoires dans lesquels ces installations sont implantées est souvent mis en avant par les maîtres d'ouvrage qui investissent en nombre dans la construction de nouvelles infrastructures ambitieuses, conçues sur-mesure et tournées vers une pratique tous publics à la fois pour satisfaire les besoins du territoire concerné mais aussi pour en assurer la promotion dans une perspective de développement touristique, économique et démographique.

1. État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, 2009
Atlas des équipements sportifs, 2011
Atlas national des fédérations sportives, 2015.

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS SUR LE PARC AQUATIQUE ACTUEL

Le parc aquatique français se compose aujourd'hui de 6 300 bassins aquatiques implantés dans 3 800 piscines, d'après le dernier relevé du Recensement des équipements sportifs (RES août 2017). On dénombre ainsi 1,7 bassin par piscine. 2 100 piscines ont au moins une partie de leurs bassins couverts soit plus de la moitié du parc aquatique (55%).

Si ces chiffres peuvent paraître de prime abord importants, ils masquent de nombreuses lacunes tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les nouveaux projets de construction ou de réhabilitation sont certes conséquents, mais le rythme des opérations engagées n'en reste pas moins insuffisamment soutenu pour pallier les carences d'un parc vieillissant, en décalage avec les besoins actuels, le contexte économique et les difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités ne favorisant pas les choses dans ce domaine.

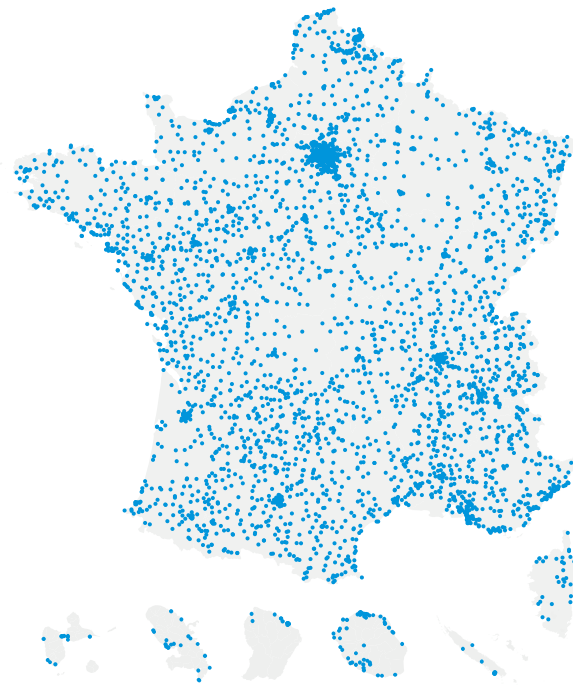
UN PARC AQUATIQUE ENCORE INSUFFISANT

UN PARC QUI ARRIVE À SATURATION

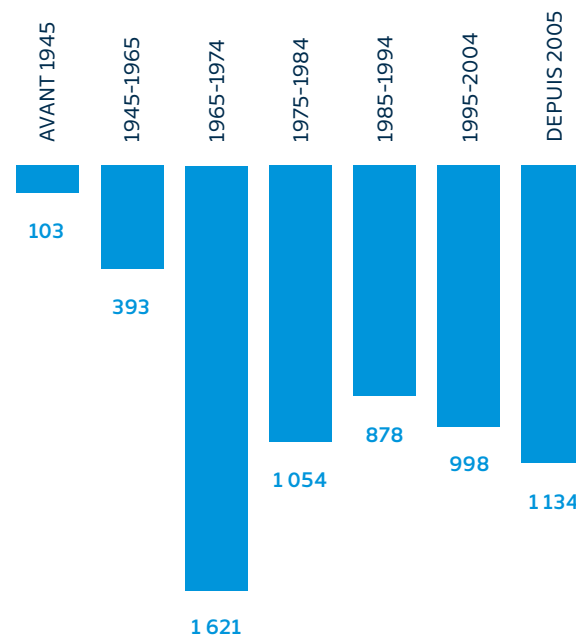
La moitié des bassins recensés par le Ministère des Sports a 35 ans ou plus. Beaucoup de bassins hérités du plan "1 000 piscines" sont aujourd'hui amenés à fermer leurs portes. Ces équipements d'un autre âge, construits dans les années 1960-1970 arrivent aujourd'hui en fin de vie, la durée de vie moyenne d'une piscine étant estimée à 35 ans.

Par ailleurs, au moment de leur conception, les questions liées à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie étaient secondaires, la priorité étant donnée au développement du nombre de bassins dans le but de favoriser l'apprentissage et de permettre l'accès de la pratique à la majorité de la population. Programmées sur la base de modèles standardisés et reproductibles, ces piscines dotées d'un bassin unique de 25 m, en plus de souffrir de leur vétusté, répondent de moins en moins aux aspirations des pratiquants d'aujourd'hui, qui peinent à trouver leur place dans ces équipements trop petits et aux usages limités. À ce constat d'obsolescence, se pose également la question du manque d'équipements et de leur inégale répartition.

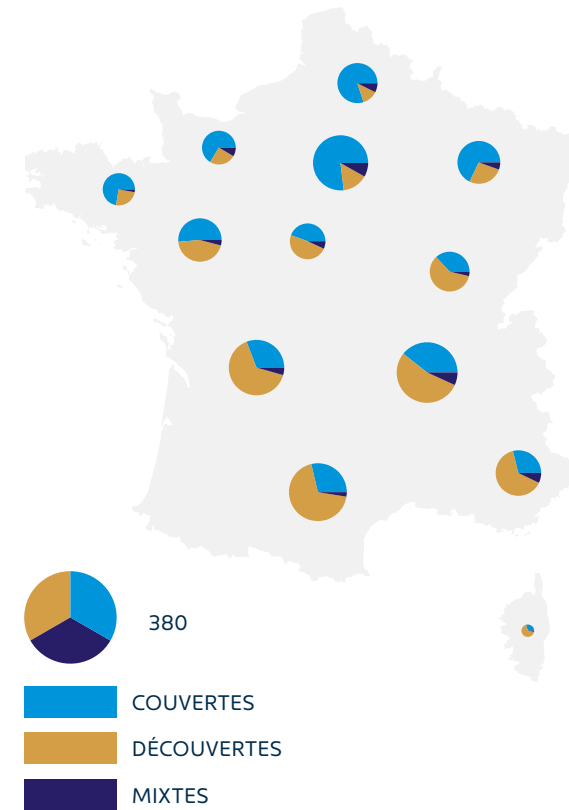
Implantation des piscines*



Année de mise en service des bassins aujourd'hui en activité**



Nature des piscines*



UNE OFFRE INSUFFISANTE EN TERMES DE BASSINS SPORTIFS ET ÉDUCATIFS

Support essentiel d'une pratique sportive des activités de la natation, le bassin sportif se caractérise aujourd'hui par des dimensions strictes (espace rectangulaire avec une longueur de 25 m, 33 m, ou 50 m ou espace avec tremplins, plateformes et profondeur adaptés)². Non seulement les surfaces sportives actuelles sont loin d'être suffisantes pour combler les attentes de tous les sportifs, qu'ils soient ou non licenciés à la FFN, mais cette remarque peut être étendue aux bassins d'apprentissage. L'offre est insuffisante en ce qui concerne les équipements à vocation éducative ; et s'il est possible d'apprendre à nager et de se perfectionner dans certains bassins dits "loisirs", la tâche s'avère complexe dès lors que le bassin n'est plus rectangulaire ou se voit complété d'aménagements purement ludiques (toboggans, fontaines à eau, vagues...).

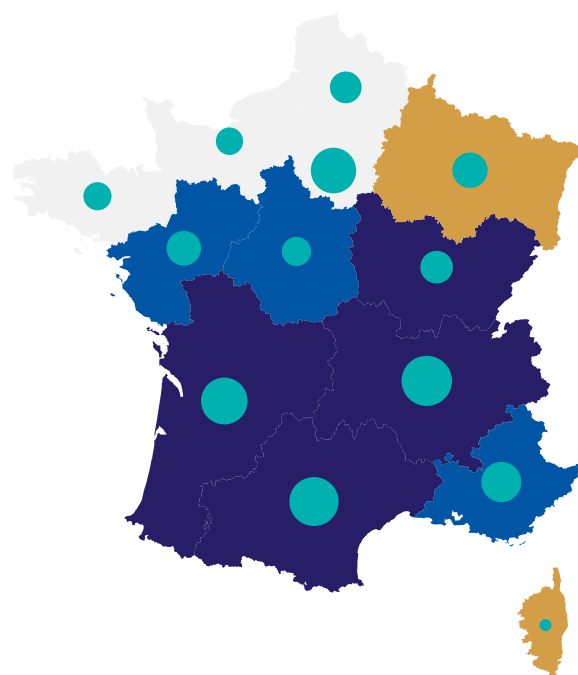
De plus, avec environ 800 000 m² de bassins couverts, le parc ne couvre au mieux que 75 % des besoins pour une pratique dite annuelle de la natation selon les estimations faites sur le sujet³. Ce même parc est composé pour 50 % de bassins extérieurs, ouverts pour l'essentiel uniquement durant la saison estivale, ce qui réduit considérablement le champ des possibles. L'annualisation du fonctionnement des bassins découverts, bien qu'à la mode, reste encore trop peu développée pour combler le déficit constaté en la matière.

UN TERRITOIRE INÉGALEMENT RÉPARTI

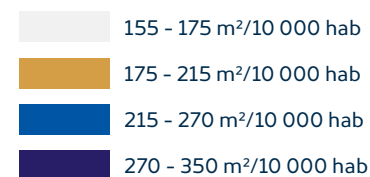
Une étude du Ministère des Sports centrée sur l'offre en équipements confrontée aux besoins des usagers⁴ rapporte que les temps de parcours pour se rendre à la commune la plus proche équipée d'une piscine sont extrêmement variables d'un territoire à un autre. Et si plus de la moitié des Français (53 %) habite à moins de 5 minutes d'une commune équipée d'une piscine couverte, un tiers de la population (33 %) réside encore dans une commune située à plus de 15 minutes de ce type d'installation.

Au-delà de cette approche globale de l'accessibilité aux piscines couvertes, les pratiques scolaires sont parmi les plus scrutées, du fait de l'obligation législative d'apprendre à nager au cours de sa scolarité, durant l'enseignement primaire principalement. Or, d'après cette même étude, en France métropolitaine, un quart des classes élémentaires ne pouvaient disposer d'un nombre de séances de natation suffisant pour un enseignement complet de la natation et 10% des classes, au minimum, en étaient totalement exclues, du fait d'un temps de parcours trop important⁵.

Nombre de piscines



TAUX D'ÉQUIPEMENTS



TOTAL GÉNÉRAL



D'un point de vue territorial général, une fracture Nord-Sud apparaît manifeste au niveau des taux d'équipement par région administrative : alors que les Hauts-de-France, l'Île-de-France, ou la Bretagne font parties des territoires les moins fournis en surface aquatique par rapport à leur démographie, les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine font quant à elle partie des territoires moteurs. Ces conclusions sont tout de même à relativiser, du fait notamment de la nature des installations étudiées : il y a beaucoup plus de piscines découvertes au Sud de la France, et lorsqu'il est question d'une utilisation annuelle des bassins, les chiffres s'équilibrent davantage, voire s'inversent. Pour autant, et quel que soit le prisme d'analyse, les inégalités territoriales demeurent et viennent prouver que la question d'une construction-rénovation de piscine reste une problématique locale qui n'entre encore que trop peu dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la couverture territoriale nationale du parc aquatique français.

Une analyse au niveau des types de territoire vient enfin souligner d'importantes disparités entre les territoires centres et leur périphérie. Particulièrement touchés, les territoires périurbains subissent ainsi un déficit de l'offre qui va d'année en année en s'accroissant du fait de l'essor démographique de ces communes. Le désajustement dans le périurbain s'est accru en raison notamment d'une croissance démographique qui est 2,5 fois plus rapide que celle de l'offre de bassins de ces territoires. Bénéficiaire direct des carences en équipement des territoires périurbains, le milieu rural semble au contraire d'une manière générale mieux doté. Pour autant, ces piscines rurales sont le plus souvent des infrastructures découvertes, uniquement utilisables pendant la période estivale, et cette meilleure offre en équipements reste toute relative.

RÉPARTITION DES BASSINS AQUATIQUES SELON LES TRANCHES DE POPULATION DES EPCI 8

	Moins de 2 000 h	2 000 à 20 000 h	20 000 à 100 000 h	Plus de 100 000 h
Nbre de communes et d'EPCI	1 757 39 %	2 161 48 %	510 11 %	93 2 %
Population 2011	956 400 1 %	17 478 331 27 %	21 026 842 33 %	24 545 717 38 %
Bassins aquatiques	135 2 %	2 494 38 %	2 128 33 %	1 785 27 %

L'ampleur démographique d'un territoire semble également impacter la densité en surfaces sportives. En effet, plus l'EPCI est peuplé, plus les bassins aquatiques y sont présents. C'est par ailleurs dans les EPCI de 2 000 à 20 000 habitants qu'il y a le meilleur ratio de bassins par habitants.

La Fédération Française de Natation & son offre

Forte de son réseau de plus de 1 300 clubs, la Fédération Française de Natation tente, à travers l'ensemble des disciplines sportives dont elle a reçu la délégation de service public et des activités qu'elle développe, de proposer une offre de pratique la plus diversifiée possible. Cette large offre bénéficie aux 315 000 licenciés qui rejoignent la Fédération Française de Natation chaque année.

UNE FÉDÉRATION ATTRACTIVE AU SERVICE DE SES LICENCIÉS

UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Créée en 1920 sous le nom de Fédération Française de Natation et de Sauvetage (FFNS), la Fédération Française de Natation prend son nom définitif en 1937. La FFN a reçu une délégation par le Ministère chargé des Sports et participe à ce titre à des missions de service public qui peuvent se décliner autour de nombreux axes : sport-compétition, sport-santé, sport pour tous, savoir-nager...

À travers cette délégation de service public, *"la Fédération a pour objet l'étude et la mise en œuvre nécessaires à l'organisation générale et au développement de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la Natation Course, la Natation Artistique, le Plongeon, le Water-Polo, la Natation en Eau Libre, des Maîtres, de la Natation Estivale, de la Natation Santé, ainsi que les pratiques liées aux activités récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques dans l'ensemble de la France métropolitaine et d'outre-mer."*

Pour cela, les moyens d'action de la Fédération sont nombreux et passent par la création et la mise en place de concepts pédagogiques, d'actions de formation, de structures fédérales, de compétitions et sélections, et tous moyens propres à la promotion, au développement et à l'essor des activités de la natation.

LA STRUCTURATION DE LA FFN

La FFN est dirigée par une équipe nationale composée d'élus, bénévoles issus des associations, constitués en comité directeur, de la Direction Technique Nationale, garante de la cohérence entre les projets sportifs de la Fédération et les orientations du ministère chargé des Sports et du personnel de la Fédération, salariés aux compétences diversifiées et complémentaires.

La mise en œuvre de la politique fédérale est possible grâce à la structuration de la FFN, basée sur une représentation à tous les échelons territoriaux avec ses Ligues Régionales, ses Comités Départementaux, et ses clubs. Les Ligues et Comités sont chargés de représenter la Fédération dans leur territoire de compétence et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions en aidant les clubs à se développer et se structurer.

À ce titre, les clubs affiliés à la FFN peuvent être labellisés, gage de la qualité de leurs actions. Ce dispositif de labellisation est le cœur d'un système de réponses aux enjeux de la Fédération Française de Natation. Grâce à ce dispositif, les clubs sont reconnus et mis en valeur pour la qualité des activités mises en œuvre quotidiennement au bord du bassin de par l'encadrement qualifié et diplômé, ces conditions matérielles et ces capacités à s'engager dans l'ensemble des dispositifs fédéraux.

La formation est, par ailleurs, l'un des outils structurant de la Fédération, en cherchant à développer les compétences de tous les acteurs de la natation (licenciés, dirigeants, entraîneurs, salariés, sportifs de haut niveau). Pour ce faire, la FFN s'est dotée d'un Institut National de Formation aux Activités de la Natation (INFAN), décliné localement en Écoles Régionales (ERFAN). Ces organismes permettent de mailler l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins de la Fédération et des clubs en matière de formation dans toutes les disciplines et secteurs d'activités de la FFN.

Le réseau fédéral et l'ensemble de ses savoir-faire permet de fait de définir, mettre en œuvre et coordonner les orientations et actions qui construisent la natation d'aujourd'hui et de demain. Les équipements aquatiques constituent le terreau majeur d'un développement pérenne des pratiques fédérales. Tout est mis en œuvre pour améliorer et renforcer l'accompagnement des clubs affiliés, de leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs licenciés.

UNE NATATION PERFORMANTE SUR LE PLAN SPORTIF

La Fédération Française de Natation a en délégation de service public l'organisation et le développement de cinq disciplines : la natation course, la natation artistique, le water-polo, l'eau libre et le plongeon. Au travers de cette délégation, la FFN organise les championnats permettant de délivrer les titres de Champion de France dans chacune de ces disciplines sportives, pour différentes catégories d'âge et niveaux de pratique. Elle a également la responsabilité de constituer les sélections chargées de représenter la France dans les compétitions internationales pour toutes ces disciplines.

La Fédération Française de Natation, relayée au local par ses Ligues Régionales et Comités Départementaux, développe ainsi l'ensemble des disciplines sur le territoire, au sein des clubs affiliés. L'offre en compétition se veut la plus large possible, afin de permettre à l'ensemble des licenciés de s'épanouir dans ce type d'événement, quel que soit leur âge, leur niveau de pratique et leur discipline.



Le réseau fédéral

LA NATATION COURSE, UN SPORT DE GLISSE ET DE VITESSE



Discipline la plus connue de la natation, la natation course compétitive consiste à parcourir dans un bassin, le plus rapidement possible et dans des nages codifiées, une distance donnée, sans l'aide d'aucun accessoire. Les compétitions de natation course sont accessibles à partir d'environ 8 ans. Des programmes de compétition spécifiques sont proposés selon la catégorie d'âge et le niveau de performance du nageur, afin de préserver une équité et un intérêt sportif des rencontres. Les compétitions se déclinent de l'échelon départemental à l'échelon national. Par exemple, pour les plus jeunes, le natathlon permet une première approche de la compétition avec l'obligation de nager différentes distances dans différents styles de nage. Le natathlon se décline au niveau départemental, permettant l'accès à un trophée régional, voir national pour les enfants les plus performants. À l'autre bout de la chaîne, les championnats de France Élite, permettent quant à eux, aux meilleurs nageurs français de se confronter et d'aller chercher une qualification en Équipe de France pour les échéances internationales. Des compétitions à réaliser en équipe (les interclubs) permettent aussi d'élargir l'offre de compétition en natation course et de proposer des rencontres fédératrices au sein de chaque association.

LA NATATION ARTISTIQUE, UN SPORT SPECTACLE



Discipline exigeante et complexe, la natation artistique demande une très grande force cardio-respiratoire, ainsi qu'une grande énergie musculaire. Les pratiquants doivent faire preuve de concentration pour suivre le rythme musical, se déplacer et se repérer en trois dimensions dans l'eau. L'apprentissage de la natation artistique est échelonné par le passage de trois niveaux (les synchronat découverte, d'argent et d'or), composés chacun de trois épreuves : technique, danse, improvisation et propulsion, dont la difficulté augmente avec le niveau à valider. Ces trois niveaux permettent la participation aux compétitions d'un niveau donné correspondant, le tout en fonction de sa catégorie.

LE WATER-POLO, L'EAU COMME TERRAIN DE JEUX



Le water-polo est un sport collectif opposant deux équipes composées de 7 joueurs. Pour les séniors, la FFN propose trois niveaux de championnat national chez les hommes (Pro A, N1 et N2) et deux chez les femmes (Pro A et N1). L'on peut également rajouter le championnat N3 masculin qui s'organise au sein des régions. D'autre part, le programme sportif permet de proposer des matchs aux plus jeunes avec des épreuves de niveau territorial directement gérées par les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales, mais également des épreuves nationales avec les championnats de France interclubs pour les catégories moins de 17 ans et moins de 15 ans.

L'EAU LIBRE, UNE DISCIPLINE DE PLEINE NATURE



La natation en eau libre, discipline en plein essor, désigne toutes les activités de natation pratiquées en mer, en lac ou en rivière, généralement sur des grandes distances. Les championnats de France Indoor 5 km et le Championnat de France Open Élite Eau Libre sont les deux compétitions phares de cette discipline. Les nageurs se confrontent sur les distances de 5 km, 10 km et 25 km. La FFN organise également une coupe de France d'eau libre durant la période estivale permettant au plus grand nombre de se confronter à ce type de pratique. Ces étapes, nombreuses, se répartissent sur l'ensemble du territoire français et permettent à tous de pratiquer avec une adaptation des distances selon l'âge (dès l'âge de 10 ans environ) ou l'envie des participants.

LE PLONGEON, UN SPORT ACROBATIQUE



Le plongeon est une discipline demandant, en compétition, de s'élancer de différentes hauteurs, d'une plateforme ou d'un tremplin et d'effectuer devant un jury des figures acrobatiques codifiées avant de pénétrer dans l'eau. Cette discipline est accessible en compétition à partir de la catégorie poussin soit 9 ans. Des championnats régionaux permettent au plus performants

de se qualifier aux championnats de France d'Hiver et d'Été dans le cas où le sportif a réalisé le nombre de point requis. Le programme sportif est adapté selon l'âge des participants, en terme de nombre de plongeon à effectuer (les poussins doivent effectuer 5 plongeon, contre 10 pour les séniors par exemple), et d'hauteur accessible (la plateforme de 10 mètres n'est accessible qu'à partir de 14 ans minimum). Ce programme permet ainsi une progressivité dans l'apprentissage du plongeon et de la compétition.

UNE OFFRE D'ACTIVITÉS POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Au-delà de la pratique compétitive des disciplines de la natation, les clubs affiliés accueillent tous les publics et proposent des activités adaptées à chacun. Leurs actions sont multiples et se déclinent en direction des pratiquants, des éducateurs, des dirigeants, mais également des officiels et des formateurs. Accueillir le plus grand nombre et accompagner les forces-vives non compétitives de la Fédération demeurent un objectif majeur du développement fédéral.

L'ÉVEIL AQUATIQUE



Cette activité proposée par les clubs affiliés s'adresse aux enfants âgés de 4 mois à 6 ans et à leurs parents. La Fédération se doit d'assurer autour de cette pratique centrée sur le très jeune enfant, une prestation de qualité s'appuyant sur des connaissances et une expérience du milieu aquatique sans pareil. C'est pourquoi cette activité est encadrée par des animateurs qualifiés ayant suivi une formation spécifique avec pour objectif la recherche de l'autonomie aquatique en préservant le développement harmonieux de l'enfant.

LISTE DES FÉDÉRATIONS MEMBRES DU CIAA AYANT LA NATATION EN PARTAGE :

- Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense
- Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
- Fédération Française Handisport
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Pentathlon Moderne
- Fédération Française du Sport Adapté
- Fédération Française du Sport d'Entreprise
- Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Fédération Française de Triathlon
- Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
- Fédération Sportive des ASPTT
- Fédération Sportive et Culturelle de France
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- Groupement National des Entraîneurs de Natation
- Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique
- Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

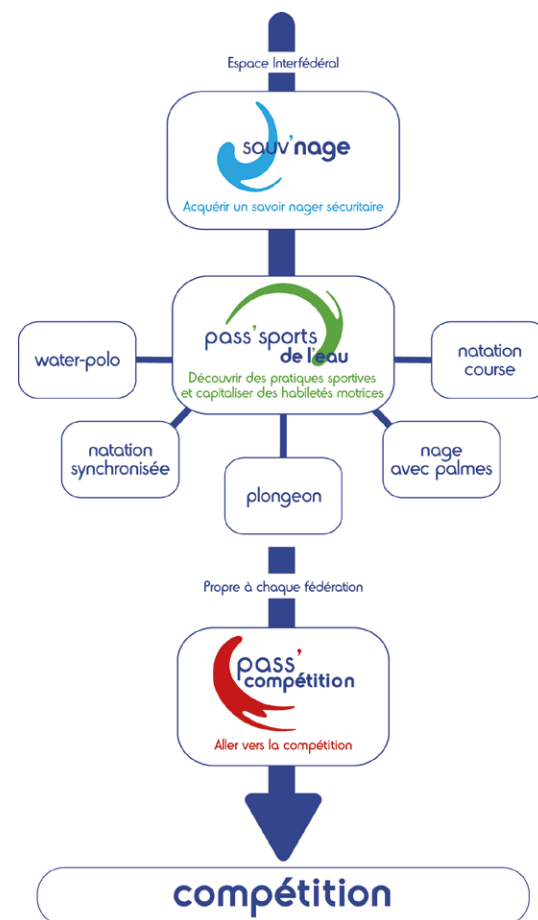


L'école de natation française (ENF), à travers plusieurs étapes de formation, permet l'acquisition des fondamentaux des activités de la natation : apprendre à vaincre sa peur d'un milieu hostile, à connaître son corps, à flotter, à glisser, à respirer, à s'immerger, à appréhender la profondeur, à trouver des appuis, le tout dans l'eau.

Dans le cadre d'une démarche partagée, la FFN et le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) regroupant 16 Fédérations sportives et 2 groupements professionnels, se sont engagés à organiser et mettre en œuvre au sein de leurs associations le concept de l'ENF. Ce dernier s'articule autour de 3 étapes chronologiques et incontournables de formation :

- Sauv'nage : garantir l'acquisition de fondamentaux pour la sécurité du pratiquant en milieu aquatique
- Pass'sports de l'eau : découvrir les pratiques sportives et capitaliser sur les habiletés motrices
- Pass'compétition : aller vers une forme compétitive de pratique, donner accès aux premières compétitions.

Gage de qualité de l'ENF, les associations agréées pour proposer cette activité reposent forcément sur des animateurs ayant suivi une ou plusieurs formations spécifiques.



ACTIVITÉ DE BIEN-ÊTRE
& DE LOISIRS :
AQUAFORM, AQUABIKE
ET AUTRES PRATIQUES

TOUS PUBLICS
PRÉVENTION PRIMAIRE



AMÉLIORER SON CAPITAL
SANTÉ & SA QUALITÉ DE VIE :
EXERCICE DE RÉÉDUCATION
OU ADAPTÉ AUX CAPACITÉS
DU PRATIQUANT

LA NATATION SANTÉ



Les activités natatoires sont connues comme étant adaptées à la préservation et l'optimisation de son capital santé, quel que soit son niveau et son intensité de pratique. C'est tout naturellement, que dans le cadre de sa mission de service public, la Fédération Française de Natation s'est investie dans le sport-santé. La Natation Santé est un champ d'activités aquatiques dédié à la prévention de la santé des pratiquants. Elle s'articule sur trois niveaux :

- l'accueil des personnes recherchant un maintien de leur capital-santé par la pratique d'une activité sportive : la prévention primaire ;
- l'accueil des personnes présentant des risques d'apparition de maladies : la prévention secondaire ;
- l'accompagnement et le soutien des pratiquants, à la suite de leur programme "d'éducation thérapeutique" : la prévention tertiaire.

Pour répondre efficacement à ces 3 niveaux de prévention, la FFN propose les dispositifs de Nagez Forme Bien-être et Nagez Forme Santé au sein de ses associations. Des formations Nagez Forme Santé sont d'ailleurs mises en place au sein des organismes de formation de la FFN afin de former les éducateurs des clubs à encadrer et animer ce type de séance et à prendre en compte les spécificités des publics concernés.

LE PLAN CITOYEN DU SPORT : J'APPRENDS À NAGER

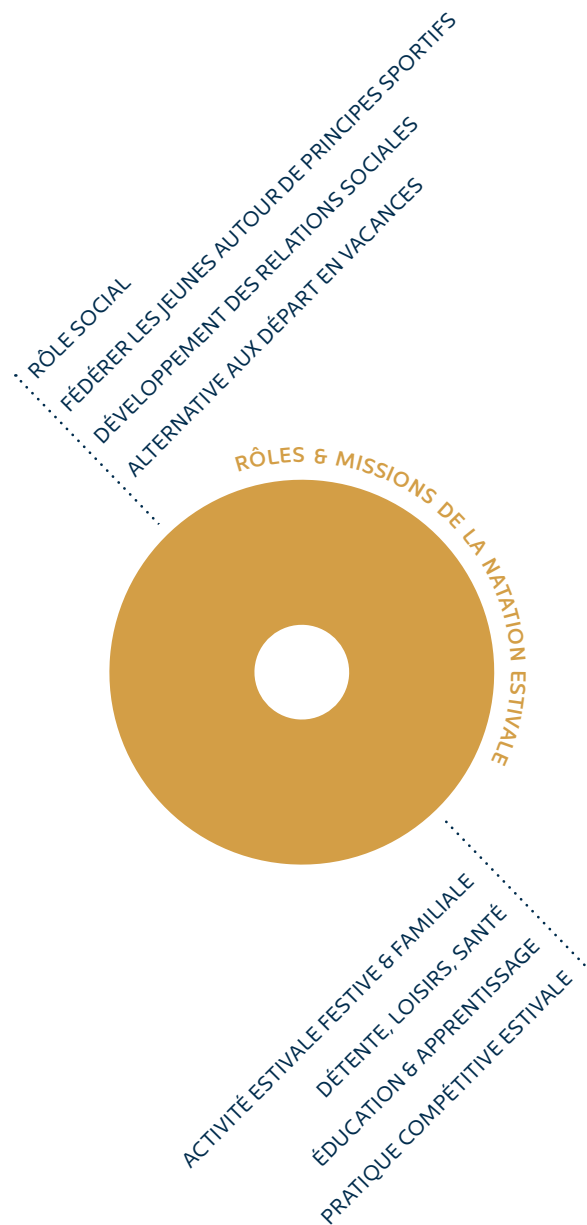


En mars 2015, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a mis en place un plan national "Citoyens du sport". Dans le cadre de ce plan citoyen, l'une des actions est le dispositif "J'apprends à nager" qui permet l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment au sein des populations les plus fragiles et résidant sur des territoires carencés.

Les objectifs du plan "J'apprends à nager" consistent à favoriser l'égalité d'accès aux pratiques sportives, réduire le déficit des compétences du savoir-nager constaté sur le territoire et à lutter activement contre le phénomène de noyade.

Ce dispositif vient cibler les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, et constituant de nouveaux publics, n'ayant pas suivi les dispositifs d'éveil aquatique ou de l'école de natation française. La priorité est par ailleurs donnée aux populations résidant au sein des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Forte de son savoir-faire en matière d'apprentissage de la natation, la FFN, à travers ses structures déconcentrées, s'est emparée de ce dispositif. Un quart des clubs affiliés ont ainsi proposé des stages "J'apprends à nager" durant la saison 2016-2017, et cette proportion ne fait qu'augmenter. La structure organisatrice propose ainsi gratuitement à ses jeunes, un programme d'apprentissage d'au moins 10 heures de pratique, en groupe restreint afin d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité en validant le test "Sauv'nage" de l'ENF.



LA NATATION ESTIVALE

Alors qu'un peu moins de la moitié du parc de bassins aquatiques français est découvert, la FFN s'efforce de s'adapter à cette réalité. Sur le temps estival, la Fédération propose à des associations de s'organiser et de fonctionner en club d'été.

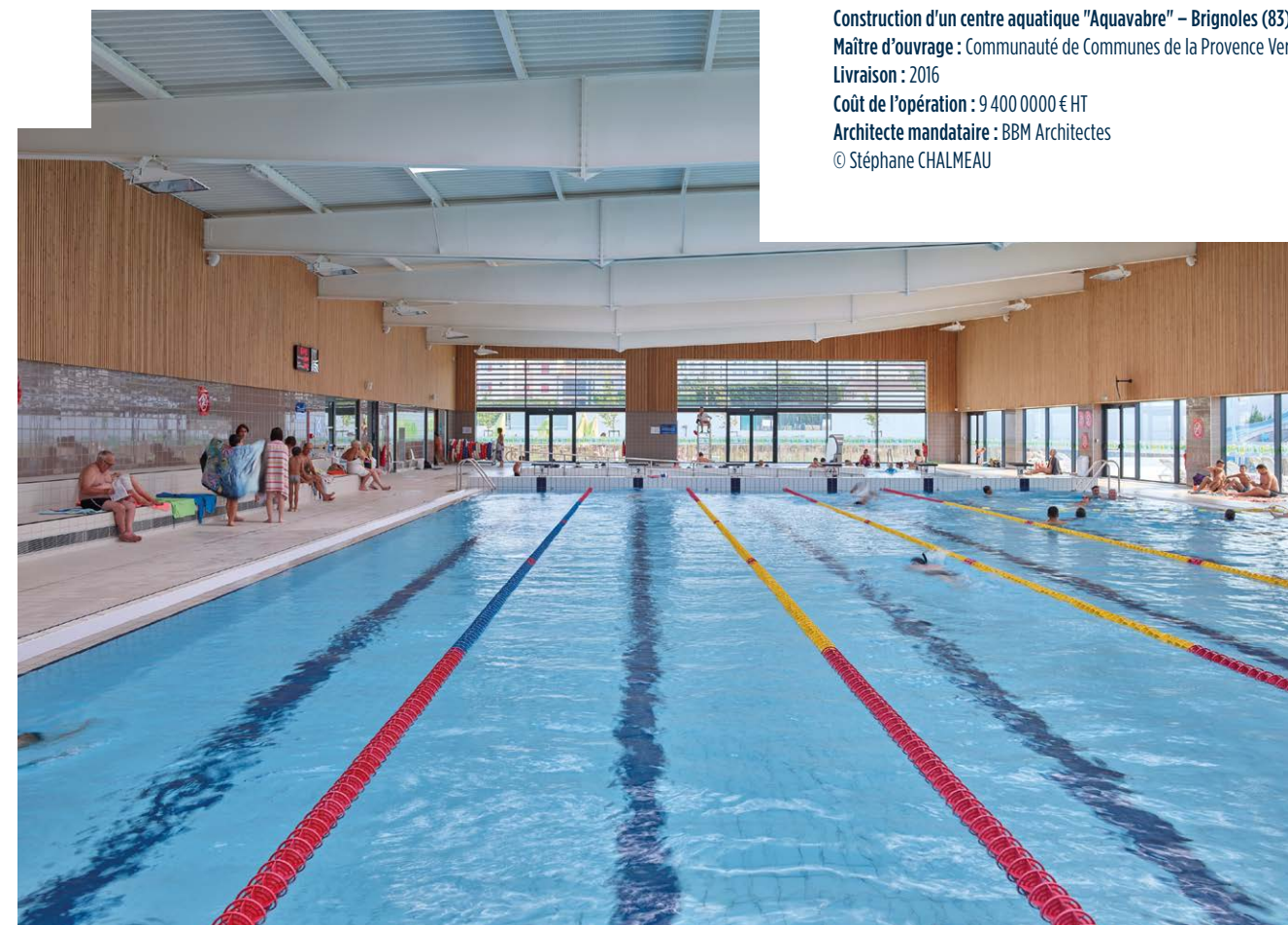
Il s'agit donc d'une activité saisonnière débutant chaque année en mai et finissant à la mi-septembre. La natation estivale est en outre une discipline multi-facettes qui reprend l'origine estivale de la pratique des activités de la natation au début du XX^{ème} siècle. Les clubs d'été constituent un grand potentiel d'animation dans les piscines de plein air.

NAGEZ GRANDEUR NATURE



Depuis 1998, la FFN développe le secteur de la natation en milieu naturel durant la période estivale. Au travers d'une opération originale et innovante, "Nagez Grandeur Nature" (NGN), la FFN entend répondre à la forte demande sociale en matière de pratiques sportives aquatiques, d'éducation au milieu naturel, de prévention des noyades. L'activité NGN se déroule durant la période estivale (juin à août) sur plusieurs sites en France et accueille environ 25 000 pratiquants chaque saison. NGN s'inscrit dans la politique d'aménagement du territoire et s'articule autour de quatre pôles : sportif, loisirs, touristique et éducatif.

L'ensemble de ces activités, qu'elles soient compétitives ou non, est soumis à la présence d'équipement aquatique adapté. Des déséquilibres existent en effet sur le territoire national quant à la présence d'équipement spécifique. Par exemple, la présence d'une profondeur d'eau suffisante conditionne le développement de la natation artistique, le dimensionnement du bassin permet ou non de mettre en place un champ de jeu réglementaire pour la pratique du water-polo, la mise à disposition de bassins de faible profondeur ou d'équipements pédagogiques conditionne également le développement de l'éveil aquatique ou de la natation-santé, tout comme la présence ou non de plateformes ou de tremplins est fondamentale dans le cadre du développement du plongeon.



Construction d'un centre aquatique "Aquavabre" – Brignoles (83)
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Provence Verte
Livraison : 2016
Coût de l'opération : 9 400 000 € HT
Architecte mandataire : BBM Architectes
 © Stéphane CHALMEAU